

DE LA LIBERATION A LA DEPARTEMENTALISATION 1943-1946

La persistance du mythe de la puissance de l'empire colonial

René PLEVEN
1901-1993



(1944-1947)

Jamais peut-être plus qu'en 1944, les français métropolitains ou coloniaux n'ont autant tiré fierté de leur empire, de sa fidélité et de son rôle décisif. « *La France*, notait alors à juste titre le ministre des Colonies René PLEVEN¹, *est sans doute plus consciente qu'elle ne l'a jamais été de la valeur de son empire* ». Nombreux sont alors, semble t-il, les Français qui

attendent de cet empire qu'il rende avant tout à la France son rang de grande puissance, ambition qu'ils assignent d'emblée à la République nouvelle. Au vrai, les quatre cinquième des Français, si l'on croit un sondage I.F.O.P. de mai 1945, considèrent toujours leur pays comme une grande puissance ; mais cette affirmation irréaliste aux yeux des commentateurs étrangers ne traduit-elle pas surtout une volonté politique ? Elle est un acte de foi dans l'avenir, celui d'une France vaincue et humiliée qui aspire à se redresser.

Cet acte de foi, la plupart des hommes politiques qui s'expriment après la libération le professent. « *Pour la France, être une grande puissance européenne et mondiale et tout simplement continuer d'être, c'est la même chose* ». Cette formule d'un ton gaullien, on la trouve curieusement dans une brochure rédigée en 1944 par le Comité central du Parti communiste français. Mués en jacobins, les communistes manifestent alors avec hauteur « *leur souci de la grandeur française* » (Henri LOZERAY). Ils entendent notamment faire de l'empire une réalité, créer une « *véritable République française, métropolitaine et d'outre-mer, une et indivisible* » comme l'a proclamé devant l'Assemblée consultative d'Alger, le 13 janvier 1944, le député MERCIER. « *Installée à Alger et à Tunis comme à Marseille, la France est et doit rester une grande puissance africaine* », répète Florimond BONTE à Paris le 21 novembre 1944.

Le Parti communiste entend assurer « *l'unité et l'intégrité de la plus grande France, des Antilles à Madagascar, de Dakar et de Casablanca à l'Indochine et à l'Océanie* » ... « *Notre pays est une puissance des cinq parties du monde et ne découvre pas de raison pour laquelle il devrait cesser de l'être* ». Pour le parti communiste français (P.C.F), les destinées de la France nouvelle dépendent de l'avenir de son empire : d'où la nécessité « *d'affirmer l'unité et l'indivisibilité de la plus grande France* » et de « *veiller jalousement à ce que les trésors du sol et du sous-sol restent en mains françaises* »

Charles-Robert AGERON Université Paris XII^{ème}

❖ *La Martinique en 1945 « une vieille colonie » à statut particulier*

Après le départ de l'Amiral Georges ROBERT, le 30 juin 1943, La Martinique retrouve le statut de colonie qu'elle avait avant la Seconde Guerre mondiale. Elle porta officiellement le nom de Colonie avec à sa tête un Gouverneur Henri HOPPENOT, qui représente le gouvernement français. Il a des pouvoirs considérables sans commune mesure avec ceux que possèdent les préfets des départements métropolitains. Le Gouverneur dirige l'administration, l'armée, la justice et peut même établir des relations directes avec les pays voisins de l'archipel Caraïbe ou du continent voisin.

Etant comme la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion une « vieille colonie », la Martinique a pu bénéficier en 1848 et après, de certaines avancées démocratiques qui lui ont conféré une stabilité particulière au sein de l'empire colonial français : suffrage universel masculin, élection de conseillers municipaux, généraux, députés, sénateurs, lois Jules FERRY sur l'école...

Lorsque la loi du 19 mars 1946 est votée, on peut dire que l'assimilation est en marche depuis un siècle.

Depuis 1848 et l'abolition de l'esclavage, la revendication n'est pas nouvelle. Elle a été formulée à plusieurs reprises dès la seconde moitié du XIXe siècle. Mais c'est dans un contexte d'après guerre favorable, où les élus parviennent à fédérer de nombreux soutiens dans l'euphorie de la libération, qu'en 1946, les colonies de la GUADELOUPE, de la MARTINIQUE, de la REUNION et de la GUYANE FRANCAISE sont érigées en départements français d'Outre-mer.



1946 : la conquête de la départementalisation

Une revendication ancienne et progressiste

- --*La Martinique*

La Martinique en 1946



« Le Conseil général de la Martinique, réuni en session extraordinaire, demande expressément à l'Assemblée constituante de décider solennellement que la Martinique soit partie intégrante de la nation française, et de l'assimiler complètement aux départements français avec toutes les conséquences de droit et de fait que comporte cette constitution. »

Motion votée, le 6 février 1946, par le Conseil général de la Martinique

- --La Guadeloupe

Conseil général de la Guadeloupe



« Le peuple guadeloupéen est suffisamment évolué pour demander son assimilation à celui de la Métropole... les territoires de la Corse, de la Savoie, de Nice, rattachés à la métropole depuis plusieurs années sont assimilés depuis fort longtemps... Outre les avantages moraux

considérables qu'en tirera la population, son assimilation déterminera sa rupture définitive avec le pacte colonial rétrograde et source de troubles locaux constants.

Déclaration du parti communiste au Conseil général de la Guadeloupe, le 13 mars 1946

« Après trois ans de séparation angoissée, les Antilles retrouvaient inespérément la Mère-Patrie »

Victor SABLE Editions Larose 1955 p : 167.



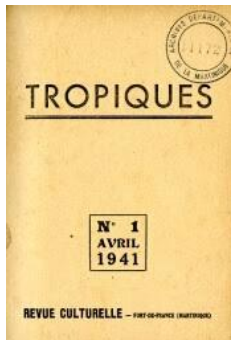
Il est difficile, pour ceux qui ne l'ont pas vécue, de mesurer l'effervescence qui saisit la vie publique martiniquaise dans les trois années qui suivent la libération et qui aboutissent à l'adoption, par l'Assemblée Nationale en France, de la loi du **19 mars 1946** « tendant au classement comme départements français de la GUADELOUPE, de la MARTINIQUE, de la REUNION et de la GUYANE ». Il y avait d'abord le profond

soulagement d'un peuple qui avait connu trois années de disette et de brimades, sous le régime "robertiste", de réintégrer la France républicaine qui, cette fois pour des raisons connexes de sentiment, d'idéologie et d'intérêt concret, était disposée à accueillir dans son sein ses « **enfants antillais** » en leur dotant du statut départemental ardemment recherché depuis 1870. Il y avait aussi le sentiment très répandu à la Martinique en 1943-1946 de participer enfin à un mouvement mondial des consciences, de s'ouvrir, après la réclusion forcée de 1940-1943, à l'Histoire en voie de se faire, de cesser d'être ces « **quelques milliers de mortiférés qui tournent en rond dans la calebasse d'une île** » (Aimé CESAIRE 1983, 24) pour prendre part à l'élaboration d'un avenir de liberté, d'égalité et de fraternité concrètes. Cette ouverture des consciences s'était faite plus ou moins spontanément, mais avait été canalisée par la Fédération Communiste de la Martinique dont l'influence s'était répandue pendant l'époque "robertiste" pour éclater de façon spectaculaire au moment de la libération*. A partir d'un noyau de militants formés pendant

l'avant guerre, la Fédération devient, entre 1943 et 1946, une organisation de masse solidement ancrée non seulement à Fort de France et au Lamentin mais encore dans les communes et dotée, avec l'adhésion au parti d'Aimé CESAIRE en 1944, d'une tête de proue d'envergure nationale et bientôt mondiale : avec deux députés sur trois (Aimé CESAIRE et Léopold BISSOL), un des deux sénateurs (Thélus LERO) et trois des mairies les plus importantes (FORT-DE-FRANCE, Le LAMENTIN, et BASSE-POINTE), la Fédération Communiste peut se targuer, au moment de la départementalisation, d'être la force politique prépondérante, sinon hégémonique, à la Martinique.

Nous avons déjà signalé l'orientation profondément assimilationniste du communisme martiniquais d'avant guerre. Cette optique se renforce en 1943-1946 du fait de l'avance massive faite par le Parti Communiste en France et qui donne naissance, à la Martinique comme en Métropole, à l'espoir de passer pour ainsi dire sans transition « **de la résistance à la révolution** » : s'assimiler à un pays en pleine voie – ou du moins, le semblait-il en 1945-1946 – vers le socialisme s'offrait, à la Fédération Communiste, comme la meilleure des options possibles, option qui, par ailleurs, cadrerait non seulement avec la tradition assimilationniste de la gauche martiniquaise mais encore avec la volonté, maintes fois exprimée et toute aussi souvent frustrée, de la vaste majorité du peuple martiniquais lui-même. Abstraction faite d'une poignée de Békés et de la perspicace mais très groupusculaire Union des évadés Volontaires et Résistants,** toutes les formations politiques martiniquaises et, derrière elles, la quasi-totalité de la population de couleur, revendiquent la départementalisation, bien qu'il existe des clivages entre ceux qui souhaitent une intégration absolue (essentiellement les communistes, sinon Aimé CESAIRE lui-même) et ceux – socialistes et radicaux pour la plupart – qui favorisent une assimilation « mitigée » réservant à la Martinique des marges essentielles de différence par rapport à la Métropole (voir Edouard de LEPINE² 1978, 189-202). De même que sous le régime ROBERTISTE, PETAINISME et SCHOELCHERISME s'étaient donné la main, de même entre 1943 et 1946 SCHOELCHERISME et MARXISME s'épaulent mutuellement pour propulser la Martinique vers l'assimilation intégrale. La trajectoire la plus remarquable est celle que suit Aimé CESAIRE. Dans *Cahier d'un retour au pays natal* avant-guerre et dans la revue *Tropiques* qu'il édite sous Vichy même, celui-ci avait élaboré les éléments d'une identité martiniquaise afro centrique ou en tout cas anti-assimilationniste. Maintenant, au lendemain de la libération, sans pour autant renoncer à la revalorisation de la Mère africaine reniée, il se fait le partisan et porte-parole, au nom de la Fédération Communiste, d'une assimilation immédiate et quasiment totale à la Mère-Patrie française.

Toute idée d'indépendance est explicitement récusée par le chantre de la Négritude, et cela dès février 1944 :



« Je dis que nous étouffons. Principe d'une saine politique antillaise : ouvrir les fenêtres. De l'air. De l'air. Par quoi je condamne toute idée d'indépendance antillaise. (...) Je ne connais qu'une France. Celle de la Révolution. Celle de Toussaint Louverture. Tant pis pour la cathédrale gothique ».

**Aimé et Suzanne CESAIRE, Lucie THERESE, René MENIL,
Aristide MAUGEE « Tropiques » 10 février 1944**

Le 21 juillet 1945, la première Saint-Victor après la fin de la guerre, Aimé CESAIRE encense « l'œuvre de Victor SCHOELCHER », « **cette libération des Noirs suivie de leur admission de plain-pied dans la famille française** », en des termes que n'aurait adjuré le "SCHOELCHEROPHILE" le plus fanatique de l'avant-guerre : « **Trait de génie de l'émancipateur qui, associant dans nos esprits le mot France et le mot Liberté, nous liait à la France par toutes les fibres de notre cœur et toute la puissance de notre pensée** » (Hommage à Victor SCHOELCHER, Tropiques 13-14, 1945, 233). Rapporteur de la loi de départementalisation, Aimé CESAIRE déploie devant l'Assemblée Nationale toutes les ressources du discours familialiste, réclamant « **notre admission dans la famille française** » au nom de « **quatre colonies (qui) arrivées à leur majorité, demandent un rattachement plus strict à la France** » : la loi adoptée, « **la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion entrent dans la famille française et participent au destin de la France sur un pied d'égalité avec les départements métropolitains** », (Victor SABLE³ 1955, 148-151). Le soir même de l'adoption de la loi, Aimé CESAIRE envoie à la Fédération Communiste de la Martinique un télégramme qui en dit long et sur l'esprit de l'époque et sur la conjoncture d'intérêts qui réclamaient le nouveau statut ; « **Grande victoire pour classes laborieuses et fonctionnaires – Assimilation obtenue – Vive Parti Communiste** » (Edouard de LEPINE 1978, 196). 150 ans après la constitution de l'An III et près d'un siècle après l'abolition de l'esclavage, la « **longue marche** » de la Martinique vers l'assimilation intégrale était achevée. 1946, c'était le triomphe du SCHOELCHERISME, et, écrit Léonard SAINVILLE en 1950, « **il ne reste plus qu'à souhaiter, afin que soit complétée la série des actes de gratitude que les fils émancipés d'Outre-mer et la Nation française, toute entière, doivent au Libérateur que, dans un avenir proche, une station du métropolitain parisien portant ce nom, qui nous est cher, donne l'occasion aux usagers de le répéter quotidiennement, et qu'enfin les manuels scolaires apprennent quel être d'élite, quel cœur généreux et désintéressé fut Victor SCHOELCHER** » (Léonard SAINVILLE⁴ 1950, 259).

Le 20 mai 1949 les cendres de Victor SCHOELCHER sont fastueusement transférées du Père-Lachaise au Panthéon, mais déjà à la Martinique le « **grand vidé de l'assimilation** » (Edouard de LEPINE 1978, 202) avait fait place à un climat de déception et de récrimination qui allait en augmentant au cours des années 50 avant d'éclater avec violences en décembre 1959.

1. René PLEVEN Né le 15 avril 1901 à Rennes et mort le 13 janvier 1993 à Paris (inhumé à Dinan), est un homme d'état français. Personnalité importante de la France libre pendant la guerre. Il fut président du conseil, puis ministre sous la IV^{ème} République puis Garde des Sceaux sur la V^{ème} République pendant la présidence de Georges POMPIDOU.

2. Edouard de LEPINE : « *Sur la question dite du statut de la Martinique* » Editions Desormeaux 2009. « *Questions sur l'histoire antillaise : trois essais sur l'abolition, l'assimilation, l'autonomie* » Editions Desormeaux 1978.

3. Victor SABLE : « *la transformation des îles d'Amérique en départements français* » Editions Larose 1955

4. Léonard SAINVILLE : « *Victor Schœlcher 1804-1893* » Fasquelles Editeurs 1950

* L'histoire du Communisme martiniquais sous l'amiral ROBERT (Antan WOBÉ) reste à écrire. Signalons, comme symptomatique de tout un mouvement de conscience, le cas du pêcheur communiste du Marin, MUCRET, arrêté en janvier 1943 pour avoir fait passer des « dissidents » à Sainte-Lucie, possesseur de deux gommiers appelés *Maurice Thorez* et *Timochenko* et d'un coq de combat baptisé *Staline*. (*Historial VI*, 190).

** Dès le 24 mars 1946 (cette organisation dont nous ignorons la composition) dénonce la départementalisation comme « périmée et inopportune » et préconise la création d'un « système autonome » réunissant dans un « parlement régional » les trois colonies antillaises, le tout devant faire partie de l'Union française par la constitution de 1944 (*Historial VI*, 59).

--Extrait de : **LA FAMILLE COLONIALE LA MARTINIQUE ET LA MERE PATRIE 1789-1992** Pages : 159-162 **Richard D. E. BURTON** l'Harmattan octobre 1994.

Conclusion de **Victor SABLE**, extraite de « *La transformation des îles d'Amérique en départements français* » Larose 1950 page : 175



« Aujourd'hui, le citoyen antillais, dominé par l'idée d'une assimilation intégrale, adopte sans discrimination les positions politiques ou intellectuelles du citoyen métropolitain. Il pense les problèmes comme s'il vivait à Strasbourg ou à Carcassonne et se trouve déçu lorsqu'il s'aperçoit que les intentions d'une philosophie ou les résultats d'une politique conçus en fonction des données européennes ne le concernent pas. Tard venu à la vie internationale, il se passionne pour la paix en Asie, la liberté en Europe ou le racisme en Amérique avec une ardeur de néophyte ; mais il néglige bien souvent de tirer la leçon ou les conséquences des faits politiques ou sociaux qui se produisent sous ses yeux et qui, pourtant, affectent directement son propre destin ».

ASSIMILATION-INTEGRATION

Les lois de départementalisation sont des temps forts de l'assimilation et de l'intégration à la République française.

« Pour notre part, nous considérons que seule l'assimilation résout les problèmes des vieilles colonies et répond à leur besoins actuels »

Aimé CESAIRE

« L'assimilation est l'aboutissement normale de notre évolution »

Gaston MONNERVILLE

« Depuis toujours aussi, nous avons demandé notre intégration à la France. Hier, quand elle resplendissait de tout son éclat, nous voulions nous fondre en elle. Aujourd'hui que sa puissance a été amoindrie, que la trahison de ses élites officielles, que les plus cruelles épreuves, que le massacre organisé par des brutes savantes l'ont si atrocement blessée, notre volonté n'est que davantage affermie »

Raymond VERGES

Paul VALENTINO 1902-1988 : fervent opposant à la départementalisation



A côté de la concordance des voix de l'outre-mer français, le député socialiste de Guadeloupe mène seul une bataille pour plus d'autonomie et moins d'intégration. Avec le même schéma discursif (renvoi à l'histoire, chronologie des faits, examen de la situation post-seconde guerre mondiale), il est conduit à une juste préconisation : donner davantage de pouvoirs au Conseil général. Sa contribution prolonge les interrogations et l'argumentaire sur l'exacte position des espaces ultramarins dans la République française. S'agit-il de créer une situation d'exception, de donner plus de marges d'actions aux élus locaux, d'assouplir la législation, de l'adapter à la géographie, l'histoire, de prendre en compte (comme cela est souvent évoqué) les spécificités de chaque territoire ? Comparant l'actuel contexte à celui de la Révolution, Paul VALENTINO appelle l'Assemblée à saisir ce moment pour bousculer les équilibres, et donner au département des privilèges spéciaux et dessiner une autonomie de gestion :

*« Qui dit autonomie, dit pouvoir propre de décision. Nous ne voulons nous payer de mots, laisser appeler autonomie ce qui ne serait qu'assujettissement, laisser qualifier de décentralisation ce qui ne serait que déconcentration »... « Je crois pouvoir faire état d'une certaine expérience politique que d'autres ont besoin d'acquérir ».**

Paul VALENTINO intervention le 14 mars 1946

*Yvan COMBEAU Université de la Réunion «Les mots de la départementalisation» 1946

Ce positionnement des deux hommes préfigurait en tout cas le débat qui devait avoir lieu en 1946, lors du vote de la loi de départementalisation, entre Aimé CESAIRE et Paul VALENTINO. Pour CESAIRE, il nous fallait une assimilation pleine et entière, pour son adversaire l'assimilation totale était dangereuse. Les voutes du Palais Bourbon résonnèrent de l'impatience et des certitudes de CESAIRE et de MONNERVILLE, défenseurs impétueux de l'assimilation entière et immédiate. Au banc du gouvernement **Marius MOUTET** était plutôt dubitatif. Il aurait préféré tempérer le projet ou tout en moins temporiser. Mais comment répondre par un « oui-mais » à tant d'allant et tant d'enthousiasme ? Ce qui fut si ardemment demandé fut finalement accordé.



Emile DESORMEAUX « Sang Mêlé... *Les miens dans l'humaine condition* » p. 159. 2003

▪ **À Gaston MONNERVILLE, le mérite de la fin de la transportation à Aimé CESAIRE le mérite de la départementalisation**



Par un décret loi qui stipulait la fin de la transportation en Guyane. Le mérite de la fin de la transportation fut reconnu à Gaston MONNERVILLE. A Aimé CESAIRE, la départementalisation des *Quatre Vieilles*, alors que MONNERVILLE en avait ouvert la voie dès 1932, 1936 et 1945. Entre Aimé CESAIRE et Gaston MONNERVILLE, il y a un Chiasme existentiel qui distingue leur choix politique. Tandis que le premier retourna au « Pays Natal », le second s'enracina au Quercy¹. Gaston MONNERVILLE croyait à une seule universalité : celle de la citoyenneté. A ses yeux, la langue française est la patrie, la vraie patrie, et la citoyenneté française une valeur universelle, intemporelle. Lui *petit pays chaud* pouvait l'incarner puisqu'il exerça la présidence du Conseil de la République, puis celle du Sénat, pendant plus de vingt ans de 1947 à 1968.

André BENDJEBBAR « *Gaston MONNERVILLE* » Centre d'Histoire de Sciences Po



1^{ere} **ASSEMBLEE NATIONALE CONSTITUANTE* Année : 1946**

Aimé CESAIRE intervint pour la première fois à l'Assemblée nationale en prenant part à la discussion du projet de loi portant fixation du Budget général de l'exercice 1946.

Il déclara notamment :

« Les Antilles et la Martinique sont évidemment à un tournant de leur histoire.

Leur économie, fondée depuis un siècle sur la culture de la canne à

sucre, vient de faire faillite parce qu'elle coûtait cher à la métropole, qui achetait le sucre au-dessus des cours mondiaux, parce qu'elle coûtait cher à la population antillaise et ne profitait qu'à une oligarchie de gros planteurs esclavagistes, parce que la politique qui les liait financièrement à la métropole les rend victimes d'une dévaluation, inévitable sans doute, mais hautement dommageable à une population dont le ravitaillement dépend exclusivement des Etats-Unis. [...] ».

Le 26 février 1946, il dépose un rapport au nom de la Commission des territoires d'Outre-mer sur les propositions de loi de Léopold BISSOL, de Gaston MONNERVILLE et de Raymond VERGES tendant au classement de la GUADELOUPE, de la MARTINIQUE, de la GUYANE et de la REUNION comme départements français. A la tribune de l'Assemblée, il intervient en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, les propositions de lois qui vous sont soumises ont pour but de classer la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane française proprement dite en départements français. [...] ».

Extrait de : **Aimé CESAIRE** Député à l'Assemblée nationale 1945-1993
Pages 15-17 **Ernest MOUTOUSSAMY** l'Harmattan Octobre 1993

Projet de loi d'intégration

Le 12 mars 1946, les débats commencent à l'Assemblée Nationale pour un projet de loi proposant que les quatre vieilles colonies Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion deviennent des départements français. Cinq députés se font l'écho de cette demande d'intégration via la départementalisation : *Aimé CESAIRE* et *Léopold BISSOL* de la Martinique, *Gaston MONNERVILLE* de la Guyane, *Raymond VERGES* et *Léon de LEPERVANCHE* de la Réunion. **Aimé CESAIRE** déclare :

« Si les Antilles et la Réunion ont besoin de l'assimilation pour sortir du chaos politique et administratif dans lesquels elles sont plongées, elles en ont surtout besoin pour sortir du chaos social qui les guette. ...

Tous les observateurs sont d'accord pour affirmer que les problèmes sociaux se posent en Martinique, à la Guadeloupe, à la Réunion, avec une acuité telle que la paix publique en est gravement menacée... Dans un pays à salaire anormalement bas et où le coût de la vie se rapproche très sensiblement du coût de la vie en France, l'ouvrier est à la merci de la maladie, de l'invalidité, de la vieillesse sans qu'aucune garantie lui soit accordée. Pas d'indemnité pour la femme en couches. Pas d'indemnité pour le malade. Pas de pension pour le vieillard. Pas d'allocation pour le chômeur... C'est là, un fait sur lequel il convient d'insister : dans ces territoires où la nature s'est montrée particulièrement généreuse règne la misère la plus injustifiable.

Il faut avoir visité les Antilles pour comprendre ce qu'il y a de faux dans la propagande officielle qui tend à les présenter comme un paradis terrestre. En réalité, dans les paysages qui comptent parmi les plus beaux du monde, on ne tarde pas à découvrir des témoignages révoltants de l'injustice sociale ».

Aimé CESAIRE explique qu'en demandant la transformation de la Martinique en département français, les Martiniquais veulent :

« *La fin du régime colonial, du règne du gouverneur tout puissant, des pouvoirs spéciaux et de la ségrégation* ». Ils demandent « *des écoles, des crèches, la sécurité sociale, c'est-à-dire l'alignement des prestations sociales des antillais sur celles des métropolitains* ».

--Après de deux jours de débats animés, le 14 mars 1946, à 11h50, l'assemblée nationale constituante proclame à l'unanimité de ses membres, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane française, départements français. Les populations d'Outre-mer devenues, des « *Français à part entière* » sont en liesse. Le 19 mars 1946, la loi de départementalisation des Outre-mer est promulguée.

--28 Novembre 1946, 1^{ère} législature de la Quatrième République. Le Verbe et la Voix : Guadeloupe, Martinique de nouveaux porte-parole emblématique

Gerty ARCHIMEDE



Rosan GIRARD



En *Guadeloupe*, les élections définitives de novembre 1946 consacreront **Rosan GIRARD** 1913-2001 et **Gerty ARCHIMEDE** 1909-1980. En *Martinique*, sans discontinuer depuis 1945, les urnes renouvelaient comme porte-parole à l'Assemblée un travailleur manuel, **Léopold BISSOL** et un intellectuel, **Aimé CESAIRE**. Mais dans la tradition politique des Antilles françaises, le triomphe n'a de sens que lorsqu'il est véritablement porté non par plusieurs, mais une personne, un leader charismatique qui non seulement incarne l'idée au sens propre du terme mais concentre aussi l'affection et la ferveur populaire.

Aimé CESAIRE, Rosan GIRARD « Fils du peuple »

Il est tentant de tracer en parallèle le portrait de ces deux figures majeures de l'histoire politique des Antilles, qui s'identifièrent pendant un demi-siècle au mouvement même de leur pays respectifs. Le premier plus que le second. Nés de la génération de 1913, ils sont tous deux issus de ces couches populaires intermédiaires des communes rurales qui émergent de la

majorité sociale au début du siècle. [...] Aucun d'eux n'avait de passé politique avant leur engagement communiste. [...]

Retournés au pays natal à quelque mois de distance, aucun des deux ne s'engage tout de suite dans l'action politique. On a vu comment **Aimé CESAIRE** poursuit son projet culturel en suscitant avec ses amis communistes une revue qui s'était donnée comme mission d'éveiller la jeunesse à la vie intellectuelle et à la poésie. L'engagement de **Rosan GIRARD** sera purement social et professionnel. Il se contente d'exercer, avec dévouement et conscience, son métier de médecin de campagne. Mais bien avant l'heure de leur engagement politique, ils habitent tous deux une vision messianique, quasi christique, de leur rôle vis-à-vis de la société. [...]

En vérité, une vision d'eux-mêmes, un psychisme et un rapport au peuple très différents.

Jean-Pierre SAINTON « LA DECOLONISATION IMPROBABLE » p.98-101 Editions Jasor 2012

« *Nulle île, n'est une île* » Carlo GINSBURG

--23 août 1947 « Journée historique pour la Martinique »

Il faut avoir en tête cette « Une » du journal Justice pour saisir l'importance clé de ce 23 août 1947 :

Le LATECOERE 631



« *Journée historique pour la Martinique* »

Samedi 23 août à 6h30, du Latécoère débarque dans la baie de Fort-de-France, le premier préfet

de la Martinique : **Pierre TROUILLE** accompagné du ministre des Travaux publics et des Transports, M. **Jules MOCH**. Le journal communiste poursuivait : « *La Martinique, devient département français. A nos valeureux représentants CESAIRE, BISSOL et LERO qui ont été les initiateurs de cette promotion et qui ont su briser toutes les résistances pour en obtenir la réalisation, le pays reconnaissant témoigne de sa gratitude émue* ».

Ce 23 août 1947 mettait fin à une interminable attente, momentanément satisfaite avec la première départementalisation de la Martinique entre octobre 1793 et mars 1794. Mais la seconde, en 1946, s'annonçait irréversible par le fruit d'une volonté, quasi unanime, (à l'exception des grandes fortunes martiniquaises), sanctionnée par le vote de l'Assemblée nationale qui parachevait une succession de motions, de vœux, de prises de position, de projets ou propositions de loi avortés, et avant tout de conquêtes de lois républicaines depuis le retour de la République en France, à partir de septembre 1870.

Ronald LAURENCINE « 1946-2016 DEPARTEMENTALISATION » France-Antilles

Samedi 19 mars 2016

« Un peuple qui n'a pas de mémoire, n'a pas d'avenir »

Aimé CESAIRE

❖ De l'espoir à la désillusion

Le dépit de Aimé CESAIRE et la création du Parti Progressiste Martiniquais

Logotype officiel du PPM



Dès ses premières législatures, Aimé CESAIRE dénonce la mauvaise volonté du Gouvernement à mettre en place la loi de départementalisation. En 1951, lors du débat sur l'investiture à la présidence de Georges BIDAULT**, il intervient en ces termes : « *la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane sont devenues des caricatures oui ! Car, sur fond de misère atroce, de marasme économique et de chômage, on a vu réapparaître, rajeuni même et fortifié, le spectre du vieux colonialisme avec son cortège d'inégalités, de préjugés et d'oppression* ». La critique de l'assimilationnisme***et du statut

départemental amènent Aimé CESAIRE à rompre avec le Parti communiste en 1956 et à créer le Parti progressiste martiniquais², le 22 mars 1958.

Pascal GBIKI Agroéconomiste Guadeloupe 2008



² Le Parti Progressiste Martiniquais (PPM), créé en mars 1958 par Aimé CESAIRE 1913-2008, Pierre ALIKER 1907-2013, Aristide MAUGEE 1914-1967, et Georges MARIE-ANNE 1906-2001, se définit dans l'art. 3 de ses statuts, comme « *un parti nationaliste, démocratique et anticolonialiste, inspiré de l'idéal socialiste* ».

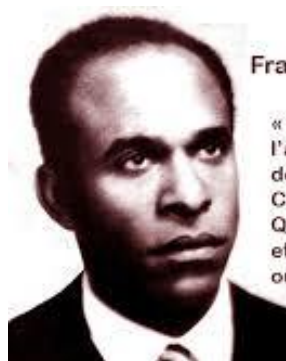
Sources : WIKIPEDIA

« *Poser des principes. Suggérer un chemin. Mais faire vivre partout, en tout, la force inventive des masses* ».

Camille DARSIERES : Discours lors du dernier conseil municipal du 06 mars 2001

« *Il nous faut quitter nos rêves et abandonner nos vieilles croyances et nos amitiés d'avant la vie. Ne perdons pas de temps en stériles litanies ou en mimétismes nauséabonds.[...]*

Pour l'Europe, pour nous-mêmes et pour l'humanité, camarades, il faut faire peau neuve, tenter de mettre sur pied un homme neuf. »



Frantz Fanon (1925-1961)

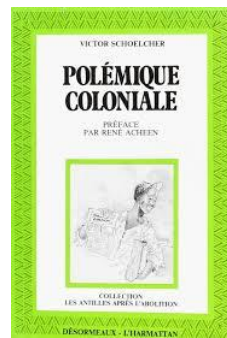
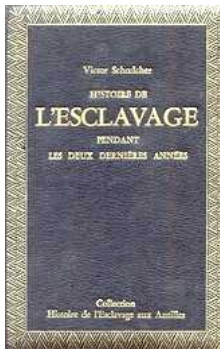
« Que cesse à jamais l'asservissement de l'homme par l'homme. C'est-à-dire de moi par un autre. Qu'il me soit permis de découvrir et de vouloir l'homme où qu'il se trouve. »

Frantz FANON *Les Damnés de la terre*

« (...) D'une façon générale en effet, les sociétés et les cultures antillaises originales, qui ont à la fois la chance et le malheur d'avoir un passé si brouillé que leur avenir doit être inventé, ont besoin d'abord de mieux se connaître. La plus grande partie du travail ne peut être que le fruit des Antillais eux-mêmes, et surtout le travail créateur par lequel s'accumulent les richesses d'une culture. Mais, au passage, une partie de cette création, la plus humble, une partie de cette originalité, la moins évidente, ne risquent-elles pas d'être ignorées de ceux-là même qui les font si d'autres venus d'ailleurs avec d'autres soucis, ne les disent ?

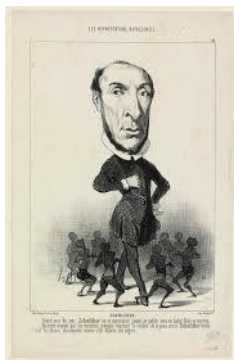


Jean BENOIST *L'archipel inachevé* Presse de l'Université de Montréal 30 mars 1972



«... En examinant la position des Antilles au milieu de l'océan, groupées toutes entre l'Europe et l'Amérique, en regardant sur la carte où on les voit presque se toucher, on est pris de la pensée qu'elles pourraient bien un jour constituer ensemble un corps social à part dans le monde moderne, comme les îles Ioniennes en formèrent autrefois dans le monde ancien. Petites républiques indépendantes, elles seraient unies confédérativement par un intérêt commun et auraient une marine, une industrie, des arts, une littérature qui leur seraient propres. Cela ne se fera peut-être pas dans un, dans deux, ou trois siècles, il faudra que les haines de rivalité s'effacent pour qu'elles s'unissent ou s'affranchissent toutes ensemble de leurs métropoles respectives ; mais cela se fera, parce que cela est naturel ».

Victor SCHOELCHER, *Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage, 1842*



Le contraire d'un conservateur, Victor SCHOELCHER, sous son inséparable redingote.

Il prôna l'assimilation, comme suppression de toutes les inégalités de droits subies par les noirs des colonies. Peut-on lui faire grief de n'avoir pas prévu le détournement qu'au siècle suivant le colonialisme ferait du concept ?

Doit-on l'accuser d'avoir voulu cadencasser l'avenir ? Ses adversaires négrophobes lui ont assez reproché d'avoir écrit ces lignes étonnantes.

Georges Eleuthère MAUVOIS *Un certain Victor SCHOELCHER* k éditions juin 2008

La Départementalisation réalisée (1946-1979), le regard de Guy CABORT MASSON dans "Martinique, Comportements et Mentalité"

Guy CABORT MASSON 1937-2002



La seconde guerre mondiale s'achève. Une ère nouvelle semble s'ouvrir.

L'URSS de STALINE parait incarner un monde nouveau plus juste.

Les USA promettent de défendre les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, dans la chartre de San-Francisco, ONU.

La France du général de GAULLE allié au Parti Communiste Français sorti grandi de la Résistance promet aussi aux peuples colonisés un sort meilleur. De nombreux leaders des pays colonisés sont membres de l'Union Française devant remplacer l'empire obsolète.

Avec le recul, sous l'angélisme affiché, nous voyons que la réalité est différente plus dure.

L'URSS s'allie avec n'importe qui pour dominer le monde.

Les USA promettent n'importe quoi pour reprendre le leadership du monde.

La France commence par réprimer (*MARTINIQUE à Bassignac, ALGERIE à Sétif puis à MADAGASCAR*) pour purger ses colonies en vue de sa reconstruction nationale.

En Martinique, l'équipe de Tropiques, incontournable, passe au PCF, sauf Suzanne CESAIRE.

Aimé CESAIRE, leader incontesté est élu maire et député.

La Loi d'assimilation, pour la départementalisation est votée en 1946. Il s'agit maintenant de la faire appliquer sur le terrain. Il faudra batailler contre la caste béké et ses alliés : l'administration coloniale, le Clergé et les politiciens ruraux (assimilationnistes de droite) tenus en laisse par les békés, organisateurs systématiques de fraude aux élections (PIERRE CHARLES à Saint-Pierre, JANVIER à Schœlcher...).

--Le Clergé va le premier réagir, plus généralement contre la montée du Communisme en organisant une vaste frénésie populaire derrière *la Madone du Grand Retour* déjà lancée en France par la Papauté. En passant on pique les petites économies du peuple béat. Cette opération est chapeautée par les békés pour qu'on oublie leur rôle sous L'Amiral ROBERT (Maires imposés dans presque toutes les communes).



"Il fallait voir cela, tout le monde suivait La Madone. Il y avait une ferveur dans la population..."

--Le **béké**, ne peut être contre la Loi, alors il retarde au maximum l'établissement de la Sécurité sociale, les alignements de salaires et les signatures des Conventions collectives.

En ce qui concerne la Sécurité Sociale, ce sont les colons qui, par leurs assurances (DELEUZE), veulent récolter les parts patronales et ouvrières. Carrément, les colons font croire aux ouvriers que les dirigeants syndicaux vont voler l'argent. C'est la lutte de Victor LAMON pour la construction de la Sécu (Bâtiment) pour mettre l'argent hors de mains des colons.

Victor LAMON 1905-1988



En ce qui concerne les salaires, c'est encore Victor LAMON qui, à coup de grèves rituelles, de la CGT, fait grimper les salaires % après % en contrepartie de cadavres d'ouvriers rituellement assassinés pendant la récolte.

Pour les Conventions collectives, il y a refus catégorique des békés. En signer une, c'est admettre l'égalité entre les deux parties devant la Loi. Le racisme des békés est là. Dans la canne, les békés acceptent de signer une Convention Collective en 1965, lorsqu'il n'y a plus de sucre béké, c'est-à-dire lorsque les békés ont vendu leurs droits de fabriquer du sucre aux betteraviers d'Arcy sur Aube. Dans la banane, à l'issue de la grève de l'UTAM en 1974, en dernière minute, les békés traitent avec Victor LAMON, par élimination discrète des dirigeants de l'UTAM inexpérimentés, la Convention collective pour la banane est écartée contre quelques centimes de plus (35) ajoutés à la revendication salariale.

--L'**administration coloniale** est de 1945 à 1981 (élection de François MITTERRAND) furieusement répressive, du côté du patronat et ouvertement couveuse de la fraude électorale rurale. Elle frappe, dès *Février 45 à Bassinac*, laissant une femme assassinée par la gendarmerie exposée sur place pendant 3 jours. Puis en *1948 au Carbet* chez BALLY et jusqu'en *1974 à Chalvet* passant par *le Lamentin en 1961*.

Mais, fait nouveau qu'on n'avait pas vu depuis la Révolte de Septembre 1870, la répression cesse d'être strictement ouvrière (grève) pour devenir *répression du délit d'opinion* à partir de Décembre 1959 parce que la MARTINIQUE en crise (*fin de la civilisation esclavagiste cannière*) glisse inexorablement vers la rébellion compte tenu de l'environnement (CUBA, Guerre d'ALGERIE...).

Rue Guy CABORT MASSON inaugurée, le 4 mai 2013, par la municipalité de Saint-Joseph
Extrait : *De la face cachée de la France aux Antilles...*

De Camille CHAUVET et Guy CABORT MASSON, SINAMAI, CHANTALOUPE Editions : La Voix du Peuple, 1980 * Texte pages 62-65



La Départementalisation réalisée : Les avant-propos en 1971, de Jean Emile VIE, Secrétaire Général des Départements d'Outre-mer



Le 1^{er} septembre 1971, je prenais 27 rue Oudinot, mes fonctions de Secrétaire Général des Départements d'Outre-mer, dans les bâtiments affectés à ce qui s'appela autrefois successivement le ministère des Colonies, puis celui de la France d'outre-mer, et qui n'est plus aujourd'hui que le Secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Instant émouvant pour qui, par son âge et sa formation, avait été longtemps attaché à la notion d'Empire et au rôle que la France avait joué dans le monde.

Jean Emile Vié 1915- 2015

Ayant consacré une déjà longue carrière à l'administration en Métropole et souvent en province, j'allais découvrir un monde – les départements d'outre-mer : *Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion* – nouveau par sa situation géographique, hors du continent européen, son climat tropical, la composition de sa population, son mode de vie, les problèmes spécifiques qu'il pose à l'administration et au Gouvernement.



J'ai rapidement pris conscience de mon ignorance et de la nécessité de ne pas vouloir appliquer sans nuances les méthodes administratives du corps préfectoral, éprouvées dans l'hexagone, à des situations profondément différentes. Au fil des années, j'ai mesuré que l'ignorance qui était au début la mienne atteignait, non seulement la plupart de mes compatriotes qui jugent sommairement de ce qu'ils ne connaissent pas, mais aussi, et cela m'a davantage surpris, un grand nombre d'élus et parfois quelques gouvernants.

Les séances consacrées aux départements d'outre-mer à l'Assemblée Nationale et au Sénat sont en effet peu suivies : en dehors des élus de ces départements, on trouve quelques « spécialistes » parmi les élus métropolitains dont les positions sont davantage inspirées par leurs opinions politiques que par l'étude et l'appréciation exacte des problèmes soulevés.

Je n'ai pas moins été frappé des prises de position systématiques de certains ministres qui voient leurs projets troublés par des demandes incompatibles avec la solution des problèmes mise au point en Métropole. Le Ministère de l'Agriculture se voit contraint d'envisager des exceptions pour les départements d'outre-mer aux positions prises vis-à-vis de l'agriculture métropolitaine. Il en est de même pour les Ministères de la Santé, du Travail, de l'Education, de l'Equipement et des Transports sans parler du Ministère de

l'Economie et des Finances dont le seul souci permanent est de réduire, autant que faire se peut, les dépenses à consentir pour ces départements. J'ai le souvenir de mon premier contact avec le Directeur du Budget qui espérait de moi une gestion qu'il souhaitait rigoureuse, allant jusqu'à émettre le vœu de voir cesser les ponctions répétées faites au profit des départements d'outre mer sur les fonds de l'Etat.

Ce même état d'esprit se retrouvait à Bruxelles à propos de chaque négociation européenne. Il est en effet difficile de faire admettre à nos partenaires, singulièrement aux Allemands de l'Ouest, la nécessité absolue de prévoir à la réglementation européenne des dérogations, intellectuellement choquantes, au profit de ces petites îles lointaines, survivance inadmissible d'un empire français à l'heure où s'achève la décolonisation dans le monde.

[...] Celui d'inviter tous les Français, tous les Européens même, à mesurer les devoirs qu'ils ont vis-à-vis de ces lointains territoires, comme les chances qu'apporte leur appartenance à la France et à l'Europe.

[...] Si certaines décisions sont lentes à prendre, si certains Ministres sont autocratiques, je voudrais à l'occasion de mes réflexions sur les D.O.M. faire apparaître d'une part que le plus grand nombre des réformes ne sont pas créées ex nihilo par les administrations mais bien réclamées par les administrés eux-mêmes.

Jean Emile Vié *Faut-il abandonner les D.O.M. ?* Economica 1978

Des livres critiques, des années 70 – 80, de la départementalisation

Descriptif :



"Les danseuses de la France" de Philippe de BALEINE (1979)

Ce livre est d'une certaine façon un événement, il concerne tous les Français. Tous les contribuables français que l'on « tond » cyniquement depuis des années... De quelles « danseuses » s'agit-il ? Réponse : des départements et territoires d'outre-mer, ces « confettis » de l'Empire dispersés aux Antilles, dans l'océan Indien et dans le Pacifique... Pourquoi dire de ces DOM-TOM qu'ils sont nos « danseuses » ? Parce que le contribuable leur versera en 1980 plus de 12 milliards de francs... Le résultat : un véritable racket de l'argent national par une caste arrogante et prévaricatrice.

"Un soleil en exil" de Jean François SAMLONG (2019)

L'histoire vraie et tragique des enfants de la Creuse 1962-1984

En fait une véritable tragédie s'est déroulée entre 1962 et 1984, avec l'exil forcé en métropole de deux mille mineurs réunionnais... Mensonges. Fausses promesses. Trahisons. Harcèlement sexuel. Viols. Tentatives de suicide, et suicides. Séjours en hôpital psychiatrique... Une catastrophe invisible. Enfin, le 18 février 2014, l'Assemblée nationale a reconnu la responsabilité morale de l'Etat français dans la terrible transplantation des enfants.



- 31 mars 2011, l'île de Mayotte est devenue le 101^e département français

Suite à un Référendum organisé en 2009. Le oui l'avait emporté à 95,2%, avec 61,02% de participation.

--Mayotte a exprimé pendant plus de 160 ans un attachement indéfectible à la France. La départementalisation était revendiquée par les Mahorais comme le moyen de s'ancrer dans les institutions républicaines et de construire un avenir meilleur--

SENAT : Un "Rapport d'information" de 2012

ANNEXES ET DOCUMENTS :



RESOLUTION DU CONSEIL GENERAL DE LA MARTINIQUE : 24 juin 1940

--Les maires et conseillers généraux de la Martinique réunis à Fort-de-France, le 24 juin 1940, proclament au nom de la population de l'Île son indéfectible attachement à la France, sa volonté de consentir les derniers sacrifices pour parvenir à la victoire finale, par la continuation de la lutte aux côtés des alliés avec l'Empire français d'Outre-mer, font un appel pressant à tous les citoyens pour assurer la continuité de la vie économique et administrative du pays dans l'ordre, par le travail, par l'esprit de solidarité et de sacrifice.

* une Assemblée constituante est un pouvoir constituant. Elle prend la forme d'une assemblée de représentants d'un pays qui a pour mission de *rédiger* ou d'*adopter* une constitution ou une modification de celle-ci, texte fondamental d'un Etat organisant les pouvoirs publics. Dans le cas où l'assemblée constituante n'est chargée que de la rédaction d'un projet, celui-ci est entériné par le détenteur du pouvoir ou par référendum.

1945-1946

L'organe politique de la Résistance. Le CFLN (Comité français de Libération nationale), se déclare Gouvernement provisoire de la République française. Le référendum et l'élection du 21 octobre 1945 établissent l'Assemblée nationale constituante chargée de rédiger une nouvelle Constitution. Après le rejet d'un premier projet de Constitution lors du référendum le 5 mai 1946, une nouvelle assemblée nationale constituante est élue le 2 juin. La constitution de la *IV^e République* est définitivement adoptée par référendum le 13 octobre 1946

Sources : « Toupictionnaire » le dictionnaire de politique



****Georges BIDAULT**, né le 5 octobre 1899 à Moulins (Allier) et mort le 26 janvier 1983 à Cambo-les-Bains (Pyrénées-Atlantiques), Compagnon de la Libération, est un résistant et un homme d'Etat français. Il est président du Gouvernement provisoire de la République française du 24 juin au 16 décembre 1946

******* « *L'assimilationnisme est une constante de l'histoire de France, qu'il s'agisse du jacobinisme éradicateur des différences culturelles ou de la politique menée dans les colonies ; le terme apparaît dans les circulaires administratives puis dans les formulaires de naturalisation à partir des années 1930. Mais il faut attendre l'ordonnance du 19 octobre 1945 sur la nationalité française pour que le mot entre dans la loi : elle devient une condition de la naturalisation* »...

Danièle LOCHAK, professeure de droit public, propos recueillis par Julien LEMAIGNEN 2015

1 Le Quercy était une ancienne province dont l'étendue correspondait à celle du diocèse primitif de Cahors. A partir de la province du Quercy, le département du Lot en région Occitanie fut créé le 4 mars 1790 pendant la Révolution française. **Gaston MONNERVILLE** a été sénateur du Lot de 1948 à 1974 et maire de Saint-Céré de 1964 à 1971.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

ADELAÏDE-MERLANDE Jacques, « *Histoire contemporaine des Caraïbes et des Guyanes de 1945 à nos jours* » Paris, Karthala, 2002

AGERON Charles-Robert, « *La décolonisation française* » Paris, Armand Colin, 1991

BALEINE de Philippe, « *Les danseuses de la France* » Editions Plon, 1979

BANGOU Henri, « *La Guadeloupe, t.2 : De 1848 à nos jours* », Aurillac, 1963.

BANGOU Henri, « *Le Parti socialiste français face à la décolonisation de Jules Guesdes à François Mitterrand : le cas de la Guadeloupe* » Paris, L'Harmattan, 1985.

BANCEL Nicolas, **BLANCHARD Pascal**, **VERGES Françoise**, « *La République coloniale* » Paris, Albin Michel, 2003.

BLANCHARD Pascal, **LEMAIRE Sandrine**, « *Culture impériale. Les colonies au cœur de la République 1931-1961* » Paris, Editions Autrement, 2004.

BLERALD Alain-Philippe « *Négritude et politique* » Paris, Editions Caribéennes, 1981.

BOUTIN Raymond, « *Vivre ensemble en Guadeloupe 1848-1946, un siècle de construction* » Ibis Rouge éditions, Matoury, 2009

DROZ Bernard, « *Histoire de la décolonisation au XX^e siècle*, Seuil, 2006.

BURTON Richard, « *La famille coloniale : la Martinique et la mère-patrie 1789-1992* » Paris, L'Harmattan, 1994.

CABORD-MASSON Guy, « *Martinique, comportements et mentalités* » Fort-de-France, Presses de l'Amep, 1998.

CABORD-MASSON Guy, **CHAUVET Camille**, « *La Face cachée de la France aux Antilles. Pour une histoire des forces armées coloniales françaises* » La Voix du Peuple 1980

CONFIAANT Raphaël, « *La Vierge du Grand Retour* » Editions Grasset 1996

DARSIERES Camille, « *Des origines de la nation martiniquaise* » Editions Désormeaux, Fort-de-France, 1973

DELEPINE Edouard, « *Questions sur l'histoire antillaise. Trois essais sur l'abolition, l'assimilation, l'autonomie* » Fort de France, Editions Désormeaux, 1973.

DELEPINE Edouard, « *Sur la question dite du statut de la Martinique* » Fort-de-France, Editions Desormeaux, 2009.

DESORMEAUX Emile, « *Sang mêlé... Les miens dans l'humaine condition* » Editions Désormeaux 2003

ETILE Marius, « *Le Conseil général de la Martinique de 1919 à 1939* » Fort-de-France 1989

GAMESS Thibault, « *La loi de départementalisation du 19 mars 1946, un tournant dans l'exécutif à la Martinique.*» Mémoire DEA, Lille, septembre 2002

HISTORIAL ANTILLAIS, Vol. 6, Editions Dajani, 1980.

NICOLAS Armand, « *Histoire de la Martinique 1939-1971* » t.3, Paris, L'Harmattan, 1998.

SABLE Victor, « *La transformation des îles d'Amérique en départements français* », Paris, Editions Larose, 1955.

SAID-SOUFFOU Soula, « *La départementalisation de Mayotte, La sécurité de tout un peuple* », Editions L'Harmattan 15 septembre 2015.

SAMLONG Jean-François, « *Un soleil en exil* » Editions Gallimard 29/08/2019

VIE Jean-Emile, « *Faut-il abandonner les DOM* » Economica 1978